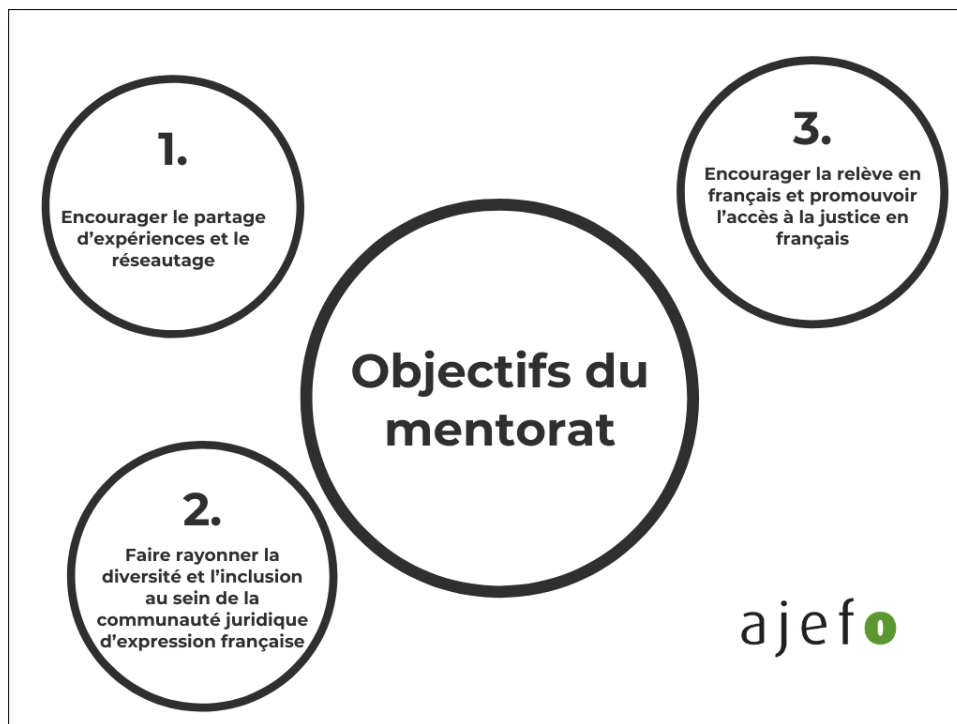

GUIDE DE MENTORAT
ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ONTARIO
2022-2023

Le programme de mentorat de l'AJEFO a comme objectif d'encourager la relève professionnelle en justice en français en Ontario, ainsi que promouvoir la collaboration, l'inclusion et la diversité au sein de la communauté juridique d'expression française de l'Ontario.

Par l'entremise d'un processus de jumelage souple, mais robuste, les membres du programme y trouveront une relation d'entraide et d'appui personnalisé afin d'atteindre leurs objectifs professionnels, relever des défis et développer leurs compétences professionnelles.

► **Vous avez plus de cinq (5) d'expérience dans le domaine juridique ?** Vous pouvez jouer un rôle concret dans la formation de la relève professionnelle en français à titre de **mentor ou mentore**. Partagez votre expérience, contribuez à la réussite professionnelle d'une ou d'un jeune et vivez une expérience enrichissante !

► **Vous avez moins de cinq (5) ans d'expérience dans le domaine juridique ?** Élargissez votre réseau de contacts, développez votre plan de carrière et trouvez des solutions à vos enjeux professionnels grâce aux conseils avisés d'une ou d'un collègue avec beaucoup d'expérience.



PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU MENTORAT

→ Définition du rôle des membres du programme

Mentor ou mentore: Membre de l'AJEFO ayant plus de cinq (5) ans d'appel au Barreau ou d'expérience professionnelle, qui guide et encourage un autre membre de l'AJEFO à atteindre ses objectifs professionnels, à relever des défis et développer ses compétences professionnelles.

Mentoré ou mentorée : Membre de l'AJEFO ayant moins de cinq (5) ans d'appel au Barreau ou d'expérience professionnelle, qui obtient de l'appui de la part d'un autre membre de l'AJEFO afin de développer et perfectionner ses aptitudes professionnelles et personnelles.

→ Étapes principales du jumelage

- **Août/septembre 2022** : questionnaire sur le profil et les attentes des membres du programme (date limite : 16 septembre 2022)
- **Septembre 2022** : Jumelage effectué par l'AJEFO sur la base du domaine de pratique, du nombre d'années d'expérience, des intérêts communs et de tous autres aspects pertinents qui pourraient créer une relation productive de mentorat
- **Octobre 2022** : Envoi des jumelages et début du programme
- **Juin 2023** : Sondage de satisfaction
- **Été 2023** : Bilan et lancement de la prochaine cohorte de jumelage

→ Formation professionnelle continue

Les membres du Barreau de l'Ontario peuvent réclamer jusqu'à 12 heures de formation professionnelle continue par année pour les activités de mentorat. Pour plus d'information, veuillez consulter [les exigences du Barreau de l'Ontario](#).

Pour les membres d'une autre province ou d'un autre territoire, veuillez consulter le processus d'agrément de votre Barreau respectif.

→ Fréquence et format des rencontres

Les membres du programme déterminent eux-mêmes la fréquence (par exemple, mensuel ou bimensuel) et le format des rencontres (par exemple, communications par téléphone ou visioconférence). Toutefois, si la situation sanitaire le permet et selon votre degré d'aisance, vous pouvez vous rencontrer en personne.

Cela dit, l'AJEFO suggère d'effectuer au minimum une rencontre tous les deux mois.

Également, si les membres du programme veulent réclamer des heures de formation professionnelle continue, ils et elles doivent s'assurer que la fréquence de leurs rencontres satisfait aux exigences du Barreau.

→ **Optimisation de la qualité de l'expérience du mentorat**

Si des conflits surviennent, l'AJEFO demande aux membres de communiquer avec l'AJEFO afin de tenter de remédier au conflit.

Le programme de mentorat de l'AJEFO ne tolère pas la discrimination, le harcèlement, la mention de propos inappropriés et tous autres comportements problématiques. Si un membre démontre de tels comportements, cette personne sera automatiquement retirée du programme et ne sera pas en mesure de refaire demande dans les années suivantes.

CONSEILS POUR UNE RELATION PRODUCTIVE DE MENTORAT

Voici quelques conseils afin de tirer pleinement avantage du programme de mentorat.

→ **Assurez-vous d'entrer en contact avec votre personne jumelée**

Si votre personne jumelée ne répond pas à votre demande de contact, veuillez utiliser le moyen de communication secondaire indiqué dans le courriel d'introduction. C'est à vous de vous assurer que vous entrez en contact avec votre personne jumelée.

→ **Dès la première rencontre**

Dès la première rencontre, vous devriez établir :

- La fréquence des rencontres selon la disponibilité des deux parties.
- Les méthodes de rencontres : en contexte pandémique, l'AJEFO recommande fortement les rencontres virtuelles.
- Les attentes des deux parties, chacune des parties devrait préciser ses attentes en lien avec :
 - Avancement professionnel
 - Curiosité d'un nouveau domaine de droit
 - Comment maintenir un équilibre entre la vie personnelle et professionnelle
- Le moyen privilégié de communication entre les rencontres (par exemple, courriel, téléphone, etc.).
- Leurs objectifs à atteindre d'ici la fin du mentorat (par exemple, rédaction, pratique, confiance, etc.).

→ **Sujets de discussion suggérés lors des rencontres**

Pour les mentorés et mentorées :

1. Quel est votre parcours et quels sont vos objectifs pour le futur?
2. Comment gérez-vous plusieurs dossiers en même temps ?
3. Lors des études ou en tant que stagiaire, comment peut-on se démarquer des autres candidat(e)s ?
4. Quel conseil donneriez-vous si vous étiez au début de votre parcours professionnel?
5. Parlez-moi d'une réalisation de carrière dont vous êtes fiers. Parlez-moi d'une situation où vous avez subi un revers (« set-back ») et la façon dont vous avez géré la situation.

Pour les mentors et mentores :

1. Où vous voyez-vous dans les prochains trois (3) à cinq (5) ans?
2. Qu'est-ce que vous recherchez dans cette relation?
3. Comment puis-je vous appuyer dans votre développement professionnel?
4. Quel est votre poste idéal?
5. Est-ce que quelque chose vous arrête de poursuivre vos objectifs professionnels?

➔ **Conseils additionnels**

| MENTOR ET MENTORE | MENTORÉ ET MENTORÉE |
|--|---|
| <p>Le mentorat est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une relation enrichissante pour les deux parties <p>Le mentorat n'est pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une obligation • une relation de pouvoir | <p>Le mentorat est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une relation dans laquelle une ou un collègue avec beaucoup d'expérience partage ses connaissances et son temps avec vous <p>Le mentorat n'est pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une relation à sens unique • une démarche pour obtenir un emploi |

QUESTIONS ET CONTACTS

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec la présidente du programme de mentorat :

- Me Alexanne Stewart, agente de projets, Jurisource.ca : astewart@ajefo.ca